OEA/Ser.W

CIDI/doc.471/21

 26 octobre 2021

 Original: espagnol

RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL DU CIDI CHARGÉ D’ÉLABORER LE PROJET DE CHARTE INTERAMÉRICAINE DES ENTREPRISES

(Point 5 de l'ordre du jour: Rapports des présidences du Groupe de travail et des commissions permanentes du CIDI, réunion ordinaire du CXVIII du Conseil interaméricain pour le développement intégré, tenue le 26 octobre 2021)

INTRODUCTION

 Le présent rapport présente les activités menées par le Groupe de travail chargé d’élaborer le Projet de Charte interaméricaine des entreprises, conformément au mandat de la résolution AG/RES. 2954 (L-O/20), « Vers une Charte interaméricaine des entreprises », approuvée par l’Assemblée générale lors de la cinquantième session ordinaire, tenue en octobre 2020.

INSTALLATION ET BUREAU

 Afin d’exécuter le mandat confié par l’Assemblée générale et conformément aux dispositions de l’article 51 de son Règlement, le Conseil interaméricain pour le développement intégré a installé le Groupe de travail chargé d’élaborer le Projet de Charte interaméricaine des entreprises lors de la session ordinaire du 26 janvier 2021. La délégation de la Colombie a été désignée à la présidence du Groupe de travail.

1. MANDAT

Les tâches du Groupe de travail s’inscrivent dans le cadre du mandat de la résolution AG/RES 2954 (L-O/20) par le biais de laquelle l’Assemblée générale a décidé « D’élaborer un projet de résolution intitulé « Charte interaméricaine des entreprises » dans le but de renforcer les instruments de l’OEA visant à promouvoir le rôle du secteur privé dans le développement intégré du continent américain et d’utiliser l’avant-projet ci-joint proposé par le gouvernement de la Colombie, pour engager des discussions, dans les plus brefs délais possibles, afin d’envisager son approbation par l’Assemblée générale, lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire. »

Dans ce contexte, le CIDI a chargé le Groupe de travail de procéder aux délibérations préliminaires et de lui apporter son appui dans l’examen des différentes propositions pour chaque section du Projet de Charte interaméricaine des entreprises présenté par le gouvernement colombien. Pour ce faire, il a également chargé le Groupe de travail d’effectuer des consultations internes approfondies et inclusives avec les parties concernées dans le cadre du processus de discussions.

1. CALENDRIER DE TRAVAIL

La mission confiée au Groupe de travail et la structure des délibérations sur le Projet de Charte interaméricaine des entreprises sont définies dans le document CIDI/doc.306/21 rev. 2 approuvé par le CIDI.

Le calendrier des réunions a été approuvé lors des sessions du 11 février et du 8 juillet 2021 respectivement et a servi de cadre général pour les tâches du Groupe de travail.

Les activités du Groupe de travail se sont structurées en trois étapes :

1. Lecture conjointe du Projet de Charte interaméricaine des entreprises : réception des propositions
2. Révision et négociation des sections correspondant au préambule et aux opérations : Chapitre 1. Reconnaissance du rôle des entreprises en tant que catalysatrices du développement durable, Chapitre 2. Renforcement des cadres juridiques et institutionnels, Chapitre 3. Coopération internationale et partenariats stratégiques, Chapitre 4. Rôle des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), Chapitre 5. Formalisation, emploi et éducation, Chapitre 6. Innovation des entreprises, adoption de technologies et économies créatives, Chapitre 7. Promotion du développement durable et renforcement de la résilience, Chapitre 8. Relation avec les instruments internationaux complémentaires.

Un colloque virtuel s’est tenu le 28 juillet pour connaître les points de vue des entreprises, du monde universitaire, des syndicats et des organisations internationales autour du thème « Contribution des entreprises au développement intégré et durable des Amériques », qui s’est déroulé en deux parties : entreprises en tant que catalysatrices du développement des Amériques, d’une part, et entreprises et renforcement de la résilience, d’autre part.

1. Élaboration et approbation du rapport du Groupe de travail qui comprend le projet de résolution du CIDI
2. **ACTIVITÉS MENÉES EN RELATION AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU MANDAT DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

 Le Groupe de travail a organisé plusieurs réunions à distance et tenu régulièrement le CIDI informé des progrès réalisés, lors de ses réunions du 23 février, 27 avril, 30 mars, 29 juin, 27 juillet et 28 septembre.

Les dates des réunions tenues figurent ci-dessous :

Date

* + 1. 11 février 2021
		2. 17 février 2021
		3. 24 février 2021
		4. 2 mars 2021
		5. 9 mars 2021
		6. 16 mars 2021
		7. 6 avril 2021
		8. 7 mai 2021
		9. 11 mai 2021
		10. 18 mai 2021
		11. 28 mai 2021
		12. 4 juin 2021
		13. 24 juin 2021
		14. 8 juillet 2021
		15. 13 juillet 2021
		16. 20 juillet 2021
		17. 28 juillet 2021 (colloque)
		18. 24 août 2021
		19. 31 août 2021
		20. 7 septembre 2021
		21. 14 septembre 2021
		22. 21 septembre 2021
		23. 27 septembre 2021
		24. 4 octobre 2021
		25. 12 octobre 2021
		26. 18 octobre 2021
		27. 22 octobre 2021

 Le Groupe de travail a décidé de créer, avec quelques délégations intéressées par cette initiative, un sous-groupe informel de travail dont la mission consisterait à réviser la section correspondant au préambule pour soumettre une proposition de version expurgée au Groupe de travail réuni en plénière et, ainsi, faciliter la négociation. Ce sous-groupe comprenait les délégations de l’Argentine, de la Colombie, du Costa Rica, du Canada, du Brésil, du Mexique et du Paraguay qui se sont réunies les 9 et 21 avril, les 3 et 7 mai et le 15 juin.

 Il convient de souligner que pendant son fonctionnement au cours de toute la période examinée, le Groupe de travail a siégé, conformément à son mandat, à des réunions ouvertes à la participation de toutes les délégations, conformément aux principes de transparence et d’inclusivité, afin de faciliter un dialogue sincère et focalisé entre toutes les délégations afin d’obtenir un libellé qui, suite à d’importants efforts et dans un esprit constructif, a été soigneusement équilibré afin de refléter le consensus établi à l’échelle du Continent.

1. PROJET DE RECOMMANDATIONS

 Lors de la réunion du 22 octobre 2021, le Groupe de travail a décidé de présenter au CIDI le « Projet de résolution sur la Charte interaméricaine des entreprises » contenu dans le document ci-joint. Le projet de résolution soumis au CIDI contient en annexe le Projet de Charte interaméricaine des entreprises élaboré par le Groupe de travail, dont tous les paragraphes ont été convenus et qui fait l’objet d’un consensus parmi tous les États membres. Le Groupe de travail recommande donc au CIDI de le transmettre à l’Assemblée générale pour examen lors de la cinquante-et-unième session ordinaire.

À l’issue de la mission qui m’a été confiée, en qualité de Représentant permanent de la Colombie, je suis heureux d’exprimer ma reconnaissance aux délégations des États membres qui ont participé aux tâches du Groupe de travail de manière constructive et coopérative, aux fonctionnaires du Secrétariat exécutif au développement intégré et des autres départements techniques du Secrétariat général; à la Seconde Secrétaire Carolina Schlessinger et au Ministre plénipotentiaire Gustavo Paredes, lesquels ont exercé la fonction de Président(e), de même qu’aux interprètes, à l’équipe de soutien de la Mission et à toutes les personnes qui ont contribué à mener à bien les activités programmées.

Ambassadeur Alejandro Ordóñez Maldonado

Représentant permanent de la Colombie

Présidence du Groupe de travail

 FILENAME \\* MERGEFORMAT CP43933S01

CIDRP03407F01